

Responsables du parcours PCA : Eddy Cavalli et Bernard Lété

Responsables du stage professionnel, M2 et M3 PCA : Eddy Cavalli

## Procédure de validation du stage professionnel menant au titre de Psychologue

Conformément à la procédure en vigueur pour l'obtention du titre de Psychologue, le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master (i.e., un an après le M2).

Conformément à la décision prise par la commission pédagogique de la mention Psychologie, il est possible de valider 200 heures de stage professionnel réalisées pendant l'année de M1.

Pour cela, il est nécessaire de nous faire **parvenir une attestation de stage**, sur papier à entête et signée par le psychologue praticien-référent, faisant état des compétences développées au cours du stage.

L'étudiant peut également valider les 500 heures nécessaires (ou les 300 heures restantes) lors de son M2 ou, au plus tard, un an après la fin de la formation.

### **1/ Les 500 heures sont obtenues et validées à la fin du M2 (vous êtes inscrit en M2PCA en 2019-2020).**

Pour qu'elles soient validées, les heures devront être effectuées avant le 30 juin 2020. Il est nécessaire de nous faire parvenir **une attestation de stage** (pour chaque stage), sur papier à entête et signée par le psychologue praticien-référent, faisant état des compétences développées au cours du stage, accompagnée **de la grille d'évaluation** remplie et signée par le psychologue praticien-référent.

Avant la soutenance, l'étudiant devra remettre un écrit de 10 pages maximum décrivant ses lieux de stage et son expérience acquise, ainsi qu'une étude de cas (évaluation, suivi ou prise en charge) et présenter à l'oral, devant un jury composé des membres de la commission pédagogique et de psychologues praticiens, **une étude de cas**, préparée lors du stage de son choix.

Les dates des oraux seront communiquées prochainement.

### **2/ Les 500 heures ou le reste des 500 heures sont obtenues et validées au plus tard un an après la fin de la formation (vous êtes inscrit en M3PCA en 2019-2020).**

Pour qu'elles soient validées, les heures devront être effectuées avant le 30 juin 2020. Il est nécessaire de nous faire parvenir **une attestation de stage** (pour chaque stage), sur papier à entête et signée par le psychologue praticien-référent, faisant état des compétences développées au cours du stage, accompagnée **de la grille d'évaluation** remplie et signée par le psychologue praticien-référent.

L'étudiant devra présenter un rapport écrit sur l'expérience professionnelle acquise et le soutenir devant un jury composé des responsables du stage à savoir le psychologue praticien-référent et l'enseignant chercheur, maître du stage.

L'ensemble des pièces sont à transmettre par mail à eddy.cavalli@univ-lyon2.fr.